

# MÉMENTO DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

- Édition 2017 -



Chef d'entreprise,  
votre entreprise traverse une période difficile ?  
Ne restez pas seul, réagissez !  
De nombreux dispositifs sont à votre disposition  
pour vous aider à rebondir !

## AIDE D'URGENCE TPE PME,

une prestation d'appui conseil gratuite mise en place  
par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La prestation se déroule en deux temps,  
elle est déployée très rapidement avec beaucoup de réactivité :

- ✓ Premièrement, un diagnostic téléphonique est posé
- ✓ Ensuite, un consultant est missionné et rencontre le chef d'entreprise pour l'aider à définir des actions à engager à court et moyen terme afin d'améliorer la situation

Durée : 1 à 4 jours selon les besoins

N'hésitez pas à solliciter ce dispositif très réactif,  
qui peut vous permettre de rectifier une mauvaise trajectoire  
et vous aider à prendre les bonnes décisions  
dans une période de difficultés.

Contact : FIBRA - Anaïs Laffont au 04 72 56 36 55



Les CCI disposent de 3 dispositifs à utiliser :



1- 🦋 [Des outils d'autodiagnostic des difficultés](#) qui vous permettent de mesurer la santé financière de votre entreprise, évaluer le degré de difficultés rencontrées et déterminer leurs origines



2- 🦋 [La liste des mesures financières et fiscales](#) à disposition des entreprises pour anticiper les difficultés financières par des mesures internes et externes



3- 🦋 [Le Conseil Programme Action prévention](#) par un entretien conseil qui vous dirigera vers les dispositifs les plus adaptés en cas de difficultés avérées

**Contacts** : CCI locales et [www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr)

🦋 [Des entretiens gratuits et confidentiels](#) sont proposés par les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises

#### Contacts

CIP de l'Ain 04 74 32 80 57,  
du bassin Roannais 04 77 44 54 21  
ou du Puy de Dôme 04 73 19 02 02


L'état a mis en place des 🦋 [médiateurs des entreprises](#) qui vont intervenir dans le but de résoudre de façon amiable un différend entre deux acteurs économiques

#### Contact

en ligne [www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises)







**A consulter :**  [livret du tribunal du commerce « entrepreneurs, ne restez pas seuls face à vos difficultés »](#)

La demande de rdv confidentiel avec le président du tribunal de commerce dès l'apparition de difficultés. Afin de trouver un règlement amiable, l'entreprise peut solliciter un Mandat Ad Hoc pour négocier des dettes sous l'égide d'un mandataire, ou une procédure de conciliation pour négocier des dettes sous l'égide d'un conciliateur et mettre en place un accord (moratoire, renégociation d'emprunt, etc.)

**Contacts :** [difficultesdesentreprises@tribunauxdecommerce.fr](mailto:difficultesdesentreprises@tribunauxdecommerce.fr) & tribunaux de commerce locaux

 [La commission des chefs de services financiers \(CCSF\)](#) peut être saisie pour une demande de plan d'apurement et de remise de dettes sociales et fiscales.

**Contacts :** URSAAF Auvergne & URSAAF Rhône-Alpes

 [Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises \(Codefi\)](#) porte une action de conseils pour mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer la pérennité et le développement de l'entreprise.


**Contacts :** URSAAF Auvergne & URSAAF Rhône-Alpes

Une aide aux cotisants  [MSA](#) et  [RSI](#) en difficultés, sous la forme d'une prise en charge des cotisations

**Contacts :** RSI : Caisses Auvergne, Alpes et Rhône sur [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr)  
& MSA : [www.msa.fr](http://www.msa.fr) rubrique «contacts»

L'État a mis en place des  [médiateurs du crédit aux entreprises](#) pour résoudre à l'amiable un problème avec une banque, un assureur-crédit

**Contact :** dossier en ligne [www.economie.gouv.fr/mediateurcredit](http://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit)

 [Les commissaires au redressement productif](#) peuvent formuler des recommandations en matière de mobilisation des dispositifs publics de soutien aux entreprises.

**Contacts :** Auvergne 04 73 43 01 11, Rhône-Alpes 04 72 68 29 41



# AIDES AU CRÉDIT & PRÊT




La BPI propose une  **garantie bancaire du renforcement de la trésorerie**, pour les crédits de plus de 2 ans et jusqu'à 70%, en renforcement de la structure financière des TPE PME

**Contacts** : 7 agences en AURA à Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Annecy, Bourg en Bresse, Saint-Etienne et Valence

La SIAGI a mis en place la  **Garantie « Rebond »**, une garantie pour un crédit supplémentaire a posteriori jusqu'à 50% de 15 000€ à 1 million d'€

**Contacts** : Clermont-Ferrand 04 73 31 23 91 / Lyon 04 78 24 39 92

La Région Auvergne-Rhône-Alpes possède un  **fonds régional de garantie** géré par BPI France, pour les prêts bancaires des TPE PME

**Contact** : [economie@auvergnerhonealpes.fr](mailto:economie@auvergnerhonealpes.fr)

---

## POUR EN SAVOIR +

Pour toute information complémentaire,  
contacter votre interprofession forêt-bois régionale

[alaffont@fibra.net](mailto:alaffont@fibra.net) / 04 72 56 36 55

ou votre interprofession territoriale

